

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

N° AG-2023-08

**ARRETE DU MAIRE**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE*

**DELEGATION DE FONCTION  
A MADAME CHRISTELLE DENEUVILLE  
PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

*5.4 Délégation de fonctions*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'article **L.2122-18** du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le maire peut déléguer, sous sa responsabilité et sa surveillance, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L.1411-5** relatif à la composition de la commission relative aux délégation de service public,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **1<sup>er</sup> Juillet 2020** relative à la composition de la commission relative aux conventions de délégation de service public,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du **23 Mai 2020**,

Vu l'arrêté du **23 Mai 2020** relatif aux délégations de fonctions accordées aux Adjoints et Conseillers Municipaux,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En mon absence, Madame **Christelle DENEUVILLE**, Conseillère Municipale Déléguée, est désignée pour présider la Commission de Délégation de Service Public le **MARDI 7 MARS 2023**

**Article 2 :** Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Mis en ligne sur le site internet de la Ville ;
- . Notifié à l'intéressé(e) ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- . Transmis au Receveur Municipal.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 20 Février 2023

*Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*



Reçu en Sous-Préfecture le 23 FEV. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le

23 FEV. 2023

Bertrand RINGOT